



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Pérennisation pour 2024 d'une subvention en faveur des centres LGBT+

Question écrite n° 8162

Texte de la question

M. Fabien Lainé interroge Mme la ministre déléguée auprès de la Première ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances sur la pérennisation pour 2024 d'une subvention de fonctionnement en faveur des centres LGBTI+. En août 2022, Mme la Première ministre avait annoncé pour 2023 la mise en place d'un fonds de 3 millions d'euros : la moitié en faveur du fonctionnement des 35 centres existants et l'autre dans la perspective de créer 10 nouveaux centres. À cette occasion, Mme la Première ministre avait salué « le travail exemplaire des associations et des centres LGBT+ , points d'entrée identifiables et accessibles pour de nombreuses personnes qui ne savent pas vers qui se tourner ». C'était reconnaître la nécessité et l'urgence de soutenir les centres LGBTI+, structures associatives portant des actions d'intérêt général qui relèvent d'une mission de service public, comme les interventions en milieu scolaire pour sensibiliser les élèves aux discriminations et aux haines anti-LGBTI+ ou encore l'accompagnement des victimes. Ce fonds a constitué un vrai soutien financier pour les centres LGBTI+. Il est donc normal que la perspective de sa non-pérennisation pour 2024 inquiète très fortement. La subvention de fonctionnement permet, en effet, à de nombreuses structures d'embaucher des salariés ; ces recrutements ont d'ailleurs été encouragés comme une première étape vers une forme de professionnalisation des activités de prévention et d'accompagnement des personnes LGBTI+. La non-reconduction de cette subvention risquerait de conduire à des licenciements, voire à la fermeture des centres les plus fragiles financièrement. Alors que les agressions physiques homophobes sont en « inquiétante hausse », selon le rapport annuel de SOS homophobie, publié mardi 16 mai 2023, il l'interroge sur les intentions du Gouvernement pour pérenniser cette subvention de fonctionnement des centres LGBTI+.

Texte de la réponse

Le Gouvernement fait le constat que la haine LGBTphobe persiste, trop souvent accompagnée d'un sentiment d'impunité fort de la part des auteurs. En 2022, le ministère de l'Intérieur a enregistré une légère hausse des actes « anti-LGBT+ » de 3% (cf. étude du SSMSI). C'est pourquoi le Gouvernement poursuit le déploiement d'une politique volontariste de défense des droits et d'accompagnement des personnes LGBT+. C'est le sens du plan national ambitieux pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ (2023-2026) présenté lundi 10 juillet 2023 par la ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances. Ce plan vise à mieux identifier, mieux prévenir et mieux traiter les actes de haine anti-LGBT+. Fruit d'un long travail de co-construction ayant impliqué plus d'une centaine de partenaires (associations, entreprises, centres LGBT+, autorités indépendances, ministères, etc.), ce plan est le résultat d'une mobilisation inédite des acteurs de terrain et permet ainsi d'avoir une approche complète et de couvrir tous les champs du quotidien d'une personne LGBT+. Ce plan acte l'allocation de 10 millions d'euros pour renforcer et pérenniser le soutien aux centres LBGT+. Ces fonds co-financeront l'ouverture de 10 nouveaux centres d'accueil et d'accompagnement des personnes LGBT+ afin de couvrir l'ensemble du territoire métropolitain et ultra marin. L'objectif est d'avoir au moins deux centres par région et un par territoire ultramarin.

Données clés

Auteur : [M. Fabien Lainé](#)

Circonscription : Landes (1^{re} circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8162

Rubrique : Discriminations

Ministère interrogé : Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances

Ministère attributaire : Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [23 mai 2023](#), page 4559

Réponse publiée au JO le : [25 juillet 2023](#), page 7031